

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 24 AOÛT 2026
PROCÈS-VERBAL N° 2

Page 5

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Patricia Breguet, Présidente, ouvre la séance à 20 h 02. Elle souhaite la bienvenue pour cette première séance ordinaire de la législature 2026-2031. Aux nouvelles élues et aux nouveaux élus, elle souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat. Elle adresse également ses remerciements à celles et ceux qui poursuivent leur engagement au service de la commune. Elle souhaite que le conseil communal puisse collaborer avec confiance et bienveillance afin de relever ensemble les défis et les projets de la commune. Elle salue la presse en la personne de M. Badoux, le public et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers communaux

Neuf personnes doivent être assermentées ce soir : Mmes Catherine Rey, Sabrina Von Büren ; MM. Franco Ardia, Robert Beutler, Didier Bugnon, Sébastien Gerber, Alexandre Lecourtier, Soprano Marinelli, Jean-Claude Rey. M. Alexandre Lecourtier est excusé et sera assermenté à la prochaine séance du conseil communal.

Les personnes présentes sont priées de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever. Assermentations. *Applaudissements.*

Mme Patricia Breguet

Je vous félicite pour votre accession au Conseil communal d'Yvonand et vous souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience passionnante et riche en enseignements. Je profite de ce moment pour vous rappeler à toutes et tous que désormais, les documents contenus dans le classeur bleu sont disponibles en version numérique. Néanmoins, si vous désirez la version papier, je vous prie de bien vouloir vous annoncer auprès de notre secrétaire, Pauline Héritier. Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place dans les rangs du Conseil.

2. Confirmation des nouveaux conseillers à leurs postes de membres aux commissions permanentes

Messieurs Didier Bugnon et Jean-Claude Rey sont confirmés à leurs postes de membres de la Commission des finances pour la législature 2026/2031. Madame Catherine Rey est confirmée à son poste de membre de la Commission de gestion pour l'année 2026/2027. Madame Sabrina Von Büren est confirmée à son poste de suppléante à la Commission permanente de recours en matière de taxes et d'impôts communaux pour la législature 2026/2031. Monsieur Sébastien Gerber est confirmé à son poste de délégué au Conseil intercommunal de l'ASIYE pour la législature 2026/2031. Mesdames Catherine Rey et Sabrina Von Büren sont confirmées à leurs postes de membres de la Commission du prix du Mérite Tapa-Sabllia pour la législature 2026/2031.

3. Appel

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de votants : 45

Excusés : MM. Rebeaud Pascal, Wernuss Charles.

Absent : M. Frossard Kevin.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

4. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 45 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 19 juin 2026

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 43 NON - 0 ABST - 2

Le PV est accepté à la majorité.

6. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation des autorités communales du 25 juin 2026

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 45 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

7. Communications de la Présidente

Interventions : Pour chaque intervention devant le conseil communal, je vous demande de bien vouloir venir parler au micro. Cela rend vos propos audibles de tout le monde et cela facilite grandement le travail de retranscription de notre secrétaire Pauline Héritier.

Commissions ad hoc : Concernant les commissions ad hoc, vous allez recevoir rapidement un document récapitulant les tâches d'une présidence.

Journée de votations du 27 septembre 2026 : Dimanche 27 septembre, nous sommes amenés à nous prononcer sur 3 sujets. Deux objets fédéraux : Initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse » et Initiative populaire « Pour une alimentation sûre ». Un objet cantonal : Initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous : redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ». Pour ces votations, les deux bureaux seront convoqués.

8. Lettres et pétitions éventuelles

Pas de communication sous ce point.

9. Communications de la municipalité

Mme Christelle Fresneau

Château de Sable : À ce jour, l'intégralité de la démolition intérieure est réalisée et un rapport des ingénieurs est en cours d'élaboration pour identifier la source de l'infiltration d'eau. Sur le chantier, tout reste en attente. La commune travaille principalement sur la préparation et le dépôt des soumissions, ce qui prendra un certain temps. Je reviendrai vers vous, je l'espère, lors du prochain conseil afin de vous transmettre l'évolution de ce dossier.

M. Julien De Icco

Suivi financier trimestriel 2026 : Je souhaite vous montrer une évolution concernant les finances, notamment avec un dashboard trimestriel. Cela parle peut-être pour certains, peut-être pour d'autres pas du tout. L'idée, c'est d'avoir un pilotage un peu plus précis d'où on en est en termes d'engagement, où est-ce qu'on est en termes de liquidité, d'avoir une vision assez claire de comment nos finances se portent et, de cette manière, d'anticiper les besoins à court terme pour payer nos factures et ce genre de choses. Je vous présente cela brièvement, car j'ai vu qu'il y a encore deux ou trois erreurs. On est en train d'affiner les choses et j'espère que la prochaine fois je pourrai vous montrer quelque chose d'un peu plus abouti. *Slide*. Voilà comment ça se présente. On regarde les soldes de trésorerie, le niveau d'endettement, les mouvements, la capacité d'endettement, les impôts, la péréquation, les préavis et les projections de trésorerie. Ça se présente comme ça. Donc on est censé nourrir la bécane avec ce qu'on sait qui arrivera comme factures en fonction des préavis en cours, de ce qui a déjà été engagé dans les budgets. De cette manière, on peut voir le niveau d'endettement total. Il y a à peu près 22 millions de dettes au niveau de la commune, on a des amortissements prévus pour CHF 700'000.-, respectivement un taux moyen pondéré à 1,05, un renouvellement de nos engagements qui interviendra incessamment sous peu - vous voyez qu'on finance des rentiers genevois - et puis, notamment, les limites sur nos plafonds d'endettement. Je vais m'arrêter là pour la présentation. C'était juste pour que vous puissiez avoir une illustration de comment on essaie de piloter les choses. Et c'était assez intéressant de pouvoir constater que, si aujourd'hui on prend notre niveau d'endettement actuel, on comptabilise tous les préavis sur lesquels on est engagé financièrement, on est au plafond d'endettement. Donc attendez-vous à voir une demande d'augmentation du plafond d'endettement arriver sous peu.

Mme Hanna Sulzmann

Il y a quelques mois, j'étais assise à vos côtés et je me posais plein de questions sur l'autre côté. J'ai pris ma fonction il y a deux mois et je découvre avec beaucoup de plaisir cette nouvelle fonction et l'envers du décor de l'exécutif. On m'a demandé de faire un point de situation du dicastère. C'est surtout sur les plans d'affectation. Il y en a trois en cours, le plan d'affectation Mortaigue, le plan d'affectation communal et le plan d'affectation des plages. J'ai aussi des nouvelles de la part de la DGMR sur les zones 30 pour le village.

Plan Mortaigue : Il y a neuf oppositions qui ont été déposées dans les délais légaux. Il y a eu deux retraits d'oppositions suite aux conciliations. Les séances de conciliation se sont tenues le 2 et le 9 mars. Les PV ont été rédigés par les urbanistes puis validés par la municipalité. Les PV ont été transmis avec les remarques, ce qui fait qu'il y a eu aussi deux retraits suite à toute cette procédure. La prochaine étape est un préavis qui vous sera déposé pour la levée ou non des oppositions.

PA communal : Trente-trois oppositions ont été déposées dans les délais légaux et trois observations déposées. Les séances de conciliation ont débuté aujourd'hui et elles vont se tenir jusqu'à mi-octobre. Vous voyez qu'avec le PA Mortaigue on a déjà avancé sur le traitement des conciliations et pour le plan d'affectation communal, on est en plein dedans.

PA des plages : Le dossier suit son cours d'établissement. Il est toujours chez notre mandataire Dolci, les urbanistes qui nous conseillent.

Zones 30 : J'ai eu un contact avec la DGMR, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes. Il y a des bornes de comptage, environ une dizaine, qui sont installées sur les routes cantonales pour faire les décomptes afin qu'ils puissent statuer sur oui ou non, est-ce qu'on a le droit de faire ces zones 30 à cet endroit-là. Ce sera à peu près vers fin septembre, début octobre. Ne les touchez pas, si vous les voyez. Je vous passe tout le processus de validation au sein de la DGMR parce que ça durerait des plombes. Cela doit être à peu près attendu au printemps 2027.

10. Préavis 2026/05 Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031.*Dépôt de préavis.*

La discussion est ouverte.

Mme Laura Marques

C'est un préavis assez usuel et standard de début de législature qu'on se doit de faire justement dans le cadre de cette nouvelle législature. Rien de nouveau à ce stade. C'est la commission ad hoc seulement qui siègera. Je vous propose qu'on se retrouve en fin de séance pour fixer une date. Le président de la commission l'organisera.

La commission ad hoc est présidée par l'UDC.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis 2026/06 Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, législature 2026-2031.*Dépôt de préavis.*

La discussion est ouverte.

Mme Laura Marques

C'est exactement le même principe que le précédent. C'est un préavis de début de législature usuel.

Seule la commission des finances siègera pour ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis 2026/07 Octroi d'une autorisation générale d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, législature 2026-2031.*Dépôt de préavis.*

La discussion est ouverte.

Mme Laura Marques

C'est un préavis de début de législature assez usuel.

Seule la commission des finances siègera pour ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis 2026/08 ASIYE, péréquation financière sur les transports scolaires.*Dépôt de préavis.*

La discussion est ouverte.

M. Julien De Icco

Je vais vous expliquer cela dans les grandes lignes. Je me suis arrêté sur l'essentiel de ce préavis, plutôt qu'essayer de comprendre le fichier Excel. Il s'agit d'un changement de statuts de l'ASIYE, par l'ajout de l'alinéa 2 article 26. Qu'est-ce qui permet de faire ce changement ou cette adaptation des statuts ? Aujourd'hui, les communes reçoivent déjà, dans le cadre de la péréquation financière, des rétributions pour les transports. Aujourd'hui les statuts actuels de l'ASIYE ne prévoient pas que ce soit l'association interscolaire qui les perçoive et c'est les communes qui les perçoivent. L'idée de changer cela, c'est de faire en sorte que ce soit bien l'association qui paye ces transports qui perçoive ces redevances. Cela respecte complètement la clé actuelle de l'ASIYE, qui correspond à 50 % pour les habitants et 50 % pour les élèves.

Dans le contenu, ce qu'il faut retenir, c'est que pour nous cela ne changera pas grand-chose, on n'est pas touché par ça directement, par contre, c'est au niveau de l'ASIYE que cela risque de réduire nos charges à nous aussi.

Mme Anne-Sophie Betschart

Tout d'un coup, je ne comprends pas. Si ça touche l'ASIYE, ça touche forcément aussi la Commune d'Yvonand. Parce que ça veut dire que, si j'ai bien compris, la somme des transports scolaires qui sont payés par l'ASIYE sera diminuée d'autant, non ?

M. Julien De Icco

Dans l'idée, c'est que justement ces fonds reviennent au bon endroit, c'est-à-dire à l'ASIYE qui, elle, paye ses charges. Aujourd'hui, par principe, ça devrait être reversé, mais vu que ça n'existe pas dans les statuts, chacun est en droit de dire : « Non, je ne reverse pas ». C'est une possibilité. Le fait de changer ces statuts changera cette règle, ce qui fait qu'effectivement ces fonds reviendront bien à l'ASIYE. Par conséquent, cela devrait réduire les charges globales de l'ASIYE. Comme je dis, ça ne changera rien pour Yvonand, car aujourd'hui, on ne touche pas de fonds pour les transports car on n'est pas concerné par cela. On fait directement sur la commune.

Mme Anne-Sophie Betschart

On n'est pas concerné par ça parce qu'on n'y touche pas, mais on les paye aussi.

M. Julien De Icco

Absolument. Raison pour laquelle j'ai dit que ce sera au bénéfice de l'ASIYE, donc respectivement pour tous les membres de l'ASIYE. Mais nous, nous n'allons pas avoir l'obligation par l'alinéa 2 article 26 de devoir reverser quelque chose en fait à l'ASIYE qu'on ne versait pas jusqu'à ce jour.

La commission ad hoc est présidée par l'ET.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

14. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

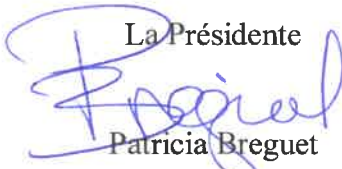
Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

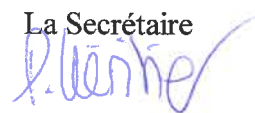
Mme Patricia Breguet

Avant de clore, je voulais juste dire, encore une petite chose que j'ai oubliée. Je voulais remercier devant ce conseil Mme Nicole Bachmann qui, durant toute l'année passée, a été vraiment d'une grande aide. Je tiens à le dire officiellement devant vous parce que ce n'est pas si évident quand on est président de laisser un petit peu de place au vice-président ou à la vice-présidente pour lui expliquer comment ça fonctionne, pour être là pour l'écouter, pour répondre à ses questions. Elle m'a apporté beaucoup d'aide, de temps pour me former et je tenais vraiment à la remercier devant vous ce soir.

La séance du conseil est close à 20 h 36. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 28 septembre 2026 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente

Patricia Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier